

Suivi et conservation de la Huppe fasciée (*Upupa epops*) dans le canton de Genève

Rapport 2020



Photo: C.Huber, Avully (GE)

Réalisé par :



GOBG
43 ch. des Bouveries
CH-1284 Chancy, Suisse
info@gobg.ch

Avec le soutien de :



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

OCAN - Office Cantonal de
l'Agriculture et de la Nature

Titre

Suivi et conservation de la Huppe fasciée (*Upupa epops*) dans le canton de Genève
Rapport 2020

Auteurs

Yves Menétrey, Claude Ruchet, Jérémy Gremion (GOBG)

Collaboration

Groupe Ornithologique du Bassin Genevois (GOBG), Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN), Yves Menétrey, Claude Ruchet, Christine Jaggy-Duplessis

Contact

Groupe Ornithologique du Bassin Genevois - www.gobg.ch

Mail: info@gobg.ch

Contenu

Résumé	4
Introduction	5
Suivi de le Huppe fasciée en nichoirs artificiels dans le Mandement	6
<i>Introduction</i>	6
<i>Méthodes</i>	6
<i>Résultats</i>	6
<i>Discussion et perspectives</i>	7
Intégration de nichoirs dans des édifices en pierres sèches	9
<i>Introduction</i>	9
<i>Méthode</i>	9
<i>Résultats</i>	9
<i>Discussion et perspectives</i>	11
Résumé des observations saisies dans le canton de Genève	12
<i>Introduction</i>	12
<i>Méthode</i>	12
<i>Résultats</i>	12
<i>Discussion et perspectives</i>	13
Conclusions	15
Remerciements	15

Résumé

Le GOBG a lancé un projet en faveur de la Huppe fasciée dans le canton de Genève en 2011. L'augmentation des effectifs nicheurs de ces dernières années ont poussé plusieurs acteurs à travailler pour le retour de cette espèce emblématique. Ce rapport résume ces différentes activités entreprises en 2020 et décrit les perspectives futures pour le suivi et la conservation de la Huppe.

Les nichoirs dans l'ouest du canton ont été suivis par Yves Menétrey et 20 territoires ont été découverts (dont 12 avec nidification certaine). Ces chiffres sont supérieurs à la moyenne des dernières années. Parallèlement, des nichoirs artificiels ont été intégrés dans des murs en pierres ou des puits dans le cadre de la Formation Romande en Ornithologie de Christine Jaggy-Duplessis ou par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature. Une synthèse des différentes observations saisies sur les bases de données naturalistes est également proposée. Des projets futurs sont planifiés comme l'intégration de nichoirs dans des pierriers ou encore un suivi intensifié dans les sites qui semblent être favorables au retour de la Huppe fasciée.

Introduction

Autrefois commune dans le canton de Genève jusque dans les années 1950, la Huppe fasciée (*Upupa epops*) a fortement décliné depuis les années 1960. Aucune nidification certaine n'a été détectée lors des enquêtes des Atlas cantonaux de 1977-1981 (Géroudet *et al.* 1983) et 1990-2001 (Lugrin *et al.* 2003). Les premiers cas avérés depuis 1974 à Corsinge (Géroudet *et al.* 1983) datent de 2006, à Satigny et Avully (Station Ornithologique Suisse).

À l'échelle nationale, la Huppe est considérée comme « en danger » d'extinction dans la Liste Rouge des oiseaux nicheurs (Keller *et al.* 2010) et fait partie de la liste des espèces prioritaires (Spaar & Ayé, 2016) pour lesquelles des efforts de conservation spécifiques doivent être entrepris. Suite au statut préoccupant de la Huppe et à la lecture du Plan d'action Huppe fasciée Suisse (Mühlethaler *et al.* 2010), un projet de conservation de la Huppe fasciée a démarré à Genève au printemps 2011. Le projet a globalement pour buts de dénombrer la population nicheuse de cette espèce et de favoriser son augmentation. Il a démarré par la pose et le suivi de plus de 130 nichoirs, principalement dans le Mandement mais aussi entre Arve et lac. Au vu du faible taux d'occupation des nichoirs en regard de l'important travail de contrôle nécessaire, la plupart de ces nichoirs ont été retirés et seuls ceux des emplacements les plus favorables ont été déplacés proche du sol, ce qui semble mieux convenir à l'espèce et limiter la concurrence de l'Etourneau sansonnet.

C'est toujours le grand public ainsi que les observateurs locaux qui fournissent de nombreuses données indispensables à la découverte des couples nicheurs. Comme ces dernières années, toutes les données de Huppe, y compris celles de tiers, ont été archivées sur les bases de données naturalistes (www.ornitho.ch et www.faugeneve.ch).

Le présent rapport a pour but de présenter les résultats du suivi mené en 2020. En perspective avec les résultats des années précédentes, l'évolution de la démographie de l'espèce dans le canton peut être évaluée. Également, ce rapport permet de présenter les mesures de conservation qui sont et seront entrepris en faveur de cette espèce.

Suivi de la Huppe fasciée en niohirs artificiels dans le Mandement

Par Yves Menétrey, Claude Ruchet et Jérémy Gremion

Introduction

En 2020, le suivi de la Huppe fasciée dans l'ouest du canton de Genève (région du Mandement) a été reconduit. Profitant de l'expérience de la Station Ornithologique Suisse, de nouvelles mesures ont été testées et donnent des résultats prometteurs. Une augmentation de la population de la Huppe est globalement observée dans la zone d'étude.

Méthodes

Ce suivi s'est concentré sur l'ouest du canton de Genève, dans le Mandement. Entre 2011 et 2016, environ 140 niohirs y ont été installés. Puis en 2017, la majorité de ces niohirs ont été enlevés car ils présentaient une trop grande occupation par des Étourneaux sansonnets. Cependant, une vingtaine de niohirs ont été laissés en place sur les meilleurs sites et le trou d'envol a été abaissé au niveau du sol. Cette mesure, qui a pour but de réduire les chances d'occupation du niohir par l'Étourneau sansonnet, a déjà été testée sur la Côte par la Station Ornithologique Suisse (Vogelwarte) et a montré de très bons résultats.

Six niohirs supplémentaires ont été installés en 2020. Au total, 27 niohirs ont été suivis et contrôlés à trois reprises lors de la saison de nidification de fin mai à fin juillet. Les sites de nidification connus (cavités naturelles et niohirs) des années précédentes ont tous été prospectés au moins deux fois. Les cavités naturelles n'ont pas été suivies.

Concernant les analyses de la démographie, depuis 2013, la date à laquelle le code atlas est demandé sur ornitho.ch a été avancée au 1^{er} mai. Pour pouvoir comparer les effectifs d'une année à l'autre, les données d'avril ont été ignorées.

Résultats

En 2020, aucun cas de nidification d'Étourneau sansonnet n'a été observé dans les niohirs à Huppes.

Le nombre de territoires correspond à la moyenne supérieure par rapport à ces dernières années. Le nombre de nidifications certaines est en hausse, avec des résultats 2020 deux fois plus hauts que la moyenne 2011-19.

Tableau 1 : Suivi des effectifs nicheurs de 2011 à 2020.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de territoires	8	18	12	9	13	9	11	15	12	20
<i>Dont certains</i>	4	7	5	4	5	5	6	5	7	12
<i>Dont probables</i>	0	2	1	0	0	1	1	0	1	0
<i>Dont possibles</i>	4	9	6	5	8	3	4	10	4	8
Nidifications certaines	5	7	5	6	5	5	7	6	9	14
<i>Dont 1ères nichées</i>	4	7	5	4	5	5	6	5	7	12
<i>Dont 2èmes nichées</i>	1	0	0	2	0	0	1	1	2	2
Sites de reproduction										
<i>Cavités naturelles</i>	3	4	3	1	3	3	5	2	4	2
<i>Nichoir à huppe</i>	0	1	1	3	1	1	2	1	3	5
<i>Nichoir à chevêche</i>	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
<i>Cavité inconnue</i>	1	1	1	1	1	1	0	1	1	6
<i>Bâtiment</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
<i>Barrique</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1

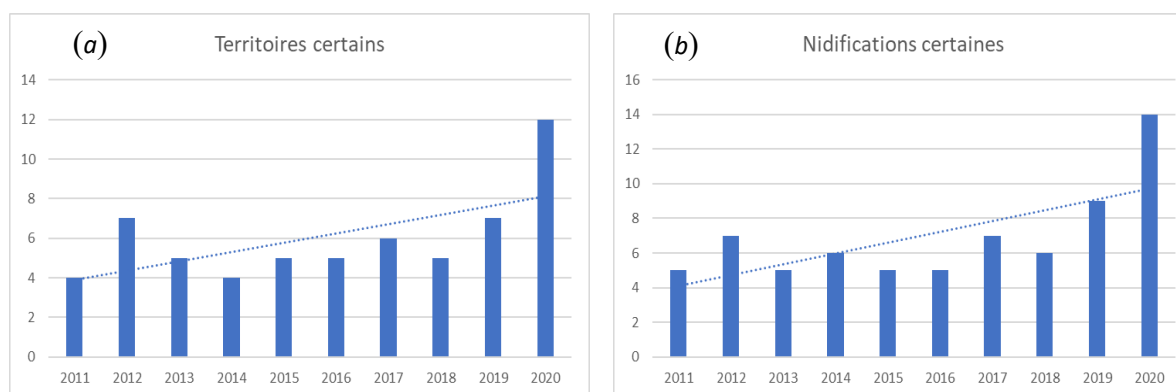


Figure 1 : Évolution de la démographie de la Huppe fasciée de 2011 à 2020. Le nombre de territoires certains (a) et le nombre de nidifications certaines (b) montrent une augmentation de la population nicheuse dans la région.

Discussion et perspectives

Les résultats de cette année tendent à montrer une augmentation démographique dans l'ouest du canton de Genève. La comparaison des effectifs (nombre de territoires (a) et de nidifications (b)) suit une tendance positive depuis le début du suivi. De par ses mœurs méditerranéennes, le réchauffement climatique de ces dernières années peut également

influencer positivement le succès de reproduction de la Huppe ainsi que la recherche de ses ressources alimentaires.

Le fait qu'aucun nichoir n'ait été occupé par les Étourneaux sansonnets démontre l'efficacité du placement du trou d'envol proche du sol. Cette mesure sera adoptée en cas d'installation de nichoirs dans le futur.

Ce recensement se poursuivra en 2021 pour continuer à documenter l'évolution démographique de la Huppe dans la région.

Intégration de nichoirs dans des édifices en pierres sèches

Avec la collaboration de l'OCAN (Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature) et Christine Jaggy-Duplessis

Introduction

Dans le cadre de sa Formation Romande en Ornithologie, Christine Jaggy-Duplessis avait pour but d'augmenter artificiellement le nombre de cavités disponibles pour la Huppe. Le défi était d'intégrer au mieux des nichoirs dans des milieux anthropisés tels que des murs en pierres sèches ou encore des puits.

L'OCAN a saisi plusieurs opportunités de valoriser la diversité de l'avifaune de certaines parcelles en ajoutant des nichoirs à Huppe fasciée dans des murs en pierres sèches.

Le présent rapport résume les réalisations de l'OCAN et de Christine Jaggy-Duplessis.

Méthode

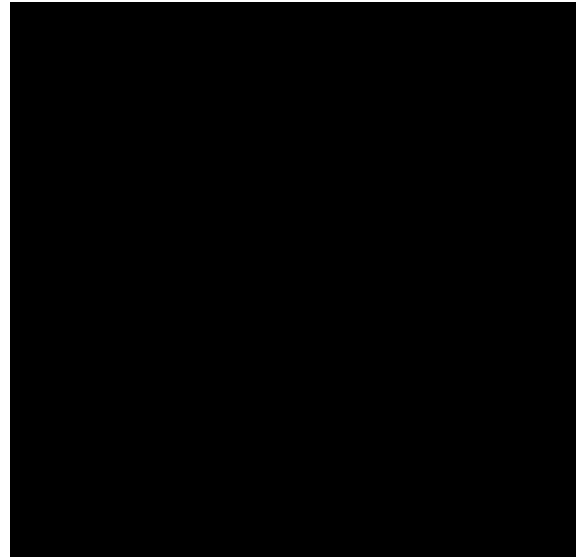
Les sites pressentis pour l'installation de nichoirs intégrés ont été sélectionnés selon plusieurs critères. Le premier était la qualité de l'habitat pour la Huppe. Les milieux relativement ouverts et la présence de structures végétales (buissons, lisières, bandes herbeuses, etc.) ont été des critères déterminants. Également, les sites sélectionnés ont généralement été fréquentés (de la simple fréquentation à la nidification) par l'espèce ciblée par le passé.

Au total, trois nichoirs ont été installés par l'OCAN dans des murs de pierres sèches, et quatre par Christine Jaggy-Duplessis : deux dans un mur de vignoble et deux dans des puits. Le bon développement de ce projet a été dépendant de plusieurs aspects techniques : l'expertise ornithologique, la réalisation des nichoirs (nichoir créé par une céramiste, par exemple), la communication avec les propriétaires ou les exploitants des parcelles, les travaux de maçonnerie, etc.

Le travail effectué par Christine Jaggy-Duplessis dans le cadre de sa Formation romande en ornithologie a inclus les demandes d'autorisation de construire relatives à ces travaux ainsi que leur suivi. Le financement des réalisations a été assuré par le fonds Vitale Environnement des SIG.

Résultats

L'OCAN a saisi trois opportunités pour intégrer des nichoirs lors de construction de murs de soutènement ou de séparation. Deux exemples sont illustrés ci-dessous.



Figures 2 et 3 : Les nichoirs sont parfaitement intégrés au mur de séparation (à gauche) ou dans un mur de soutènement (à droite). Photos : OCAN

Dans le cadre de sa formation, Christine a installé deux nichoirs dans un mur de vignoble et deux dans des puits en pierres. Le résultat final est une intégration discrète et appropriée à la Huppe.



Figures 4 et 5 : Le premier nichoir (à gauche) est parfaitement intégré au mur du vignoble. Le deuxième nichoir (à droite) a été confectionné par une céramiste. Photos : Christine Jaggy-Duplessis



Figure 6 et 7 : Deux édifices en formes de puits ont été construits en intégrant des nichoirs à Huppe fasciée.
Photos : Christine Jaggy-Duplessis

Discussion et perspectives

Les différents nichoirs présentés sont particulièrement bien intégrés dans des structures semi-naturelles. Ce point est relativement important tant cette espèce a besoin de discrétion pendant la période de nidification. De plus, une intégration réussie encouragera probablement certains propriétaires à accepter de telles infrastructures. Le trou d'envol est généralement situé assez bas, ce qui tend à réduire la compétition avec l'Étourneau sansonnet. De nouveaux nichoirs seront installés dans d'autres sites pressentis ces prochaines années. Également, l'intégration de nichoirs au sol dans des pierriers/murgiers est prévue.

Les différents sites équipés de nichoirs seront évidemment suivis au mieux dans le but de détecter une potentielle reproduction de la Huppe.

Suivi de la Huppe fasciée dans le canton de Genève – Résumé des observations saisies dans le canton de Genève

Introduction

Aujourd’hui, la démocratisation de l’ornithologie et les nouveaux outils de transmission de données permettent aux observateurs de transmettre leurs observations naturalistes. La consultation des données permet d’obtenir un aperçu global d’une espèce sur une répartition donnée.

Ce présent rapport compile et résume les différentes données relatives à la reproduction de la Huppe fasciée dans le canton de Genève et saisies sur les bases de données naturalistes.

Méthode

Nous avons considéré les données du site www.ornitho.ch et par extension celles de www.faunegeneve.ch. Seules les observations avec un code atlas égal ou supérieur à 4 ont été exportées pour s’assurer des données relatives à une nidification probable à certaine. Également, pour éviter des données de migrateurs tardifs, seules les données saisies à partir du 1^{er} mai 2020 ont été utilisées.

Résultats

Au total, 35 observations saisies en 2020 et accompagnées d’un code atlas égal ou supérieur à 4 ont été considérées.

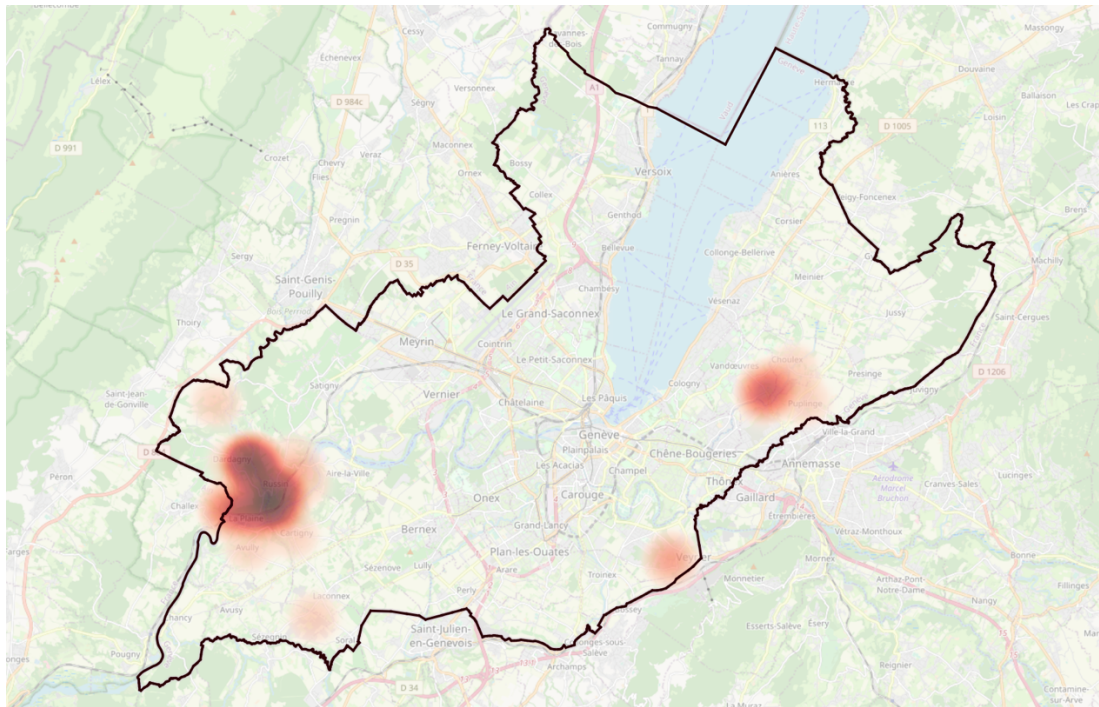


Figure 8 : La carte de chaleur des différentes observations de Huppe fasciée accompagnée d'un code atlas égal ou supérieur à 4. Les points de chaleurs (plus le point est rouge, plus la concentration des observations y est importante) montrent les différents bastions de l'espèce dans le canton

Le Mandement (à l'ouest du canton) concentre le plus d'observations et représente le bastion le plus important. Le deuxième point chaud, plus petit, est situé entre Puplinge, Choulex et Vandoeuvres.

A noter qu'un site de nidification a été découvert dans un bâtiment en ruine amené à être démolé dans un futur proche. Des mesures de substitution devraient être prises afin de garantir des possibilités de nidification dans les environs. Les autres cavités dans la région Arve et lac n'ont pu être trouvées, mais des données ponctuelles ont également été signalées à Meinier, Presinge et Puplinge.

En région limitrophe, un couple s'est reproduit avec succès dans une cavité de Pic vert au golf de Bossey,(F) au pied du Salève. Il est possible que ce territoire ait conduit à des observations proches de la frontière du côté de Vevrier.

Discussion et perspectives

Bien que ces données n'aient pas été récoltées de façon systématique, leur extrapolation semble produire des résultats cohérents et interprétables.

Sans surprise, le Mandement concentre la majorité des observations. Le rapport du suivi des nichoirs de cette région (voir ci-dessus) nous a appris que cette zone comporte possiblement 13 territoires et que 10 cas de nidification ont eu lieu. La qualité de l'habitat et la pose de nichoirs concentrée sur cette région sont probablement les facteurs qui expliquent le mieux la concentration des données de reproduction pour cette espèce dans le Mandement.

Moins connu, le point chaud situé à l'est de Vandœuvres semble être un nouveau point d'ancrage de la Huppe dans le canton. Il fait suite à des occupations plus ou moins régulières dans la région de Meinier et Vandoeuvres. Ces prochaines années, la conservation et/ou la restauration des habitats ainsi que pose de nichoirs dans les milieux adéquats pourrait encourager et pérenniser le retour de la Huppe dans cette région. Le GOBG suivra les données de cette région et coordonnera un suivi ciblé de ces potentiels sites de nidification.

Conclusion

Ce rapport semble montrer un avenir réjouissant pour la Huppe fasciée dans le canton de Genève. En effet, la courbe démographique semble augmenter significativement. Dix ans après le début du projet de conservation autour de cette espèce emblématique, ces résultats nous encouragent à continuer à suivre et à préserver les populations existantes ainsi qu'à encourager une implantation de l'espèce dans de nouveaux sites.

Remerciements

Nos plus vifs remerciements s'adressent à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, la Station Ornithologique Suisse, Yves Menétrey, Claude Ruchet, Christine Jaggy-Duplessis, toutes les personnes qui nous ont aidés sur le terrain ou qui ont signalé leurs observations sur les plateformes naturalistes. Finalement, les propriétaires qui ont autorisé la pose de nichoirs sur leurs terrains sont également remerciés.